



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Justice

Luxembourg, le 14 janvier 2011
Réf. N° QP 01/11

Madame la Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation
L - 2450 Luxembourg

Objet : Question parlementaire n°1147 du 7 janvier 2011 de l'honorable Député
Xavier Bettel

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe la réponse à la question parlementaire
sous rubrique.

Je vous prie, Madame la Ministre, de croire en l'expression de mes sentiments très
distingués.

Pour le Ministre de la Justice,
(s) Octavie MODERT
Ministre dél. à la Fonction publique et à la
Réforme administrative

**Réponse de Monsieur le Ministre de la Justice
à la question parlementaire n°1147 du 7 janvier 2011
de l'honorable Député Xavier Bettel**

Les propos publiés sur le site internet auquel se réfère l'honorable parlementaire sont inacceptables, raison pour laquelle le Parquet a requis le juge d'instruction au mois de décembre passé d'ouvrir une information et de procéder aux devoirs et actes nécessaires à la manifestation de la vérité.